

Tout dossier incomplet ne pourra être étudié. Tous les exposants doivent fournir les certificats ou documents nécessaires à l'examen de leur dossier par le Comité de Sélection. Un exemplaire du matériel promotionnel mis à disposition du public sur le stand doit être impérativement joint au dossier d'inscription.

Le Comité de Sélection se réserve le droit de refuser certains produits ou certains candidats sans qu'il soit tenu de justifier sa prise de décision.

L'exposant doit être en règle avec la législation en vigueur.

Seront pris en compte les antécédents (respect des engagements durant les précédents salons).

Seront pris en compte des quotas par secteur (outillage, formations, etc.) ou par type de produit.

Les exposants souhaitant exposer des produits supplémentaires non indiqués lors de l'envoi de leur inscription doivent en faire la demande au plus tard 1 mois avant le salon en fournissant tous les éléments nécessaires au Comité de Sélection.

Toute forme de diagnostic à caractère médical ou psychologique est interdite sur le salon.

Le prosélytisme religieux est interdit sur le salon.

La sélection faite sur dossier sera nécessairement suivie d'un contrôle sur place.

La distribution et la vente de sacs en plastique est interdite sur le salon.

Critères de sélection spécifiques

Jardinage : Les engrais, amendements, terreaux, compost, plantes, graines, semences et autres produits naturels pour le jardin doivent être garantis utilisables en Agriculture Biologique.

Une tolérance est admise pour certaines plantes tropicales ou de cueillette sauvage contrôlée.

Outillage, matériels : Priorité sera donnée aux produits présentant des garanties sur leurs procédés de fabrication et le respect de l'environnement.

Nous acceptons les matériels, incinérateurs, composteurs, récupérateurs d'eau, mobiliers de jardinage, etc

L'écoconstruction est promue auprès du public aussi bien dans les conseils pour la construction, la rénovation, les économies d'énergie que dans le choix de matériaux respectueux de l'environnement.

Librairie / éditions : Nous fournir la liste complète des ouvrages.

Associations : Nos salons sont une vitrine pour toutes **les associations qui oeuvrent pour la protection de la nature, de l'agriculture et de l'éducation à l'environnement.**

Tourisme : Nous privilégions les parcs naturels, vacances vertes, séjours à la ferme, hôtels ou lieux d'accueil proposant des séjours d'initiation à la permaculture, l'agroécologie, la biodynamie ou le jardinage au naturel - Toutes agences de voyages ou Tour opérateur sont dans l'obligation d'être immatriculés au registre officiel Atout France

Artisanat : Les exposants doivent fournir la composition, les photos et tous documents motivant leur présence sur le salon lors de l'inscription.

Priorité sera donnée aux matériaux naturels et non nocifs pour l'homme et l'environnement et aux structures : artisanales, associatives ou coopératives - ayant un projet original de coopération et de solidarité avec des ateliers à l'étranger - impliquées dans le développement local - impliquées dans le recyclage.

Ne seront acceptés que les exposants dont la gamme propose ces approches en proportion importante et croissante.

Pour l'artisanat étranger, priorité sera donnée aux structures associatives de commerce équitable et solidaire, dossier à l'appui. L'adhésion à un organisme gestionnaire de label "Commerce équitable" ne sera pas nécessairement suffisante pour que les produits soient acceptés.

Ateliers

Les références professionnelles des intervenants et un descriptif de l'atelier doivent être fournis.

Priorité sera donnée aux ateliers dont les sujets sont proches des thèmes du salon.

Information du consommateur

Les produits doivent comporter un étiquetage conforme à la législation, avec la composition complète. Pour les appareils, mobilier, etc., les fiches techniques et modes d'emploi doivent être rédigés en français.

Les exposants sont invités à afficher sur leur stand toute information utile au consommateur : origine des produits, spécificités de production ou de fabrication, engagements concernant l'environnement, recyclage, etc.

Application du règlement

Le Comité de Sélection pourra faire retirer sans recours ni dédommagement ou exclure définitivement du salon tout produit et/ou toute publicité qui n'aurait pas reçu son accord préalable ou qui ne correspondraient pas à la description donnée sur le dossier.